



C.L.A.R.A.

## 5<sup>ème</sup> Colloque International de l'Association C.L.A.R.A

Comité de Soutien pour la **L**égalisation de la GPA et l'**A**ide à la **R**eproduction **A**ssistée

« Gestation pour autrui internationale :  
protéger l'intérêt supérieur de l'enfant »

Samedi 18 Février 2012 de 13H30 à 17H30  
à Paris

Mairie de Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement  
2, rue Eugène Spuller  
75003 PARIS (métro Temple, République ou Filles du calvaire)

Inscriptions par mail à l'adresse [claradoc.gpa@free.fr](mailto:claradoc.gpa@free.fr)  
ou par courrier au 283 rue des Pyrénées 75020 Paris  
ou par SMS au 06 07 35 13 35

## THEME ET PROGRAMME

Comme l'année dernière, ce cinquième colloque international de l'association CLARA sera résolument tourné vers les pratiques internationales de GPA et les questions juridiques concernant la reconnaissance mutuelle des certificats de naissance.

Notre association (un millier de membres, la plupart des couples infertiles français) veut mettre l'accent sur les aspects juridiques et les différentes orientations que les autorités légales utilisent pour prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.

### I – PRESENTATION

La gestation pour autrui est une solution médicale en forte croissance pour les couples infertiles depuis plus de 25 ans. En raison d'une progression continue des taux de réussite mais aussi des possibilités croissantes de communications à l'ère du numérique, nous remarquons un développement énorme des accords de GPA internationaux. Les couples infertiles se déplacent à travers les frontières pour trouver des endroits favorables à la GPA qui leur donnent la possibilité de construire leur famille.

Quand ils rentrent à la maison, les couples infertiles font parfois face à des obstacles juridiques. Certains pays, afin de soutenir la prohibition de la GPA sur leur sol, mettent des barrières, allant jusqu'à refuser de délivrer un certificat de nationalité ou de reconnaître toute filiation. Les enfants sont les premières victimes de ces décisions et de nombreuses voix ont commencé à mettre ces questions sur la table. Prohibition nationale contre reconnaissance mutuelle des états civils ? Cette question est au programme de nombreux pays ou organismes fédéraux ou internationaux.

## II – LE PROGRAMME

13.30-14.00 accueil et discours de Serge BLISKO, député de la 10<sup>ème</sup> circonscription de Paris (rappel vote de la loi de bioéthique)

14.00-14.15 : Introduction par Sylvie Mennesson, association Clara

14.15- 15.00

Etats-Unis & Canada : les différents systèmes juridiques concernant la GPA et la reconnaissance mutuelle interétatique des jugements parentaux suite à une GPA, *par Steve Snyder, Avocat, Chair of the American Bar Association (ABA) Family Law Section ART Committee, USA.*

15.00-15.30

Un bref aperçu des différentes réponses des États membres Européens aux accords nationaux de gestation pour autrui (légalisation ou interdiction, façon d'établir la parenté) et aux accords transfrontières de gestation pour autrui concernant la reconnaissance mutuelle de l'état civil des enfants, *par Anne-Marie Hutchinson, Avocat, porte-parole de l'International Academy of Matrimonial Lawyers, Royaume-Uni.)*

15.30-15.50

France: l'impact sur les enfants de l'absence de reconnaissance des certificats de naissance établis après GPA à l'étranger, *par Dominique Mennesson, co-président Association Clara, France.*

15.50-16.45

Le travail en cours au sein de la Convention de droit international privé de La Haye pour une convention sur la reconnaissance mutuelle de l'état civil des enfants nés par GPA, *par Professeur Louis Perreau Saussine, Université de Nancy, France, et Roberto Terenzio, avocat, USA.*

16.45- 17.00 Conclusions du colloque

## III – TENUE DE STANDS

En parallèle, des entretiens personnalisés pourront avoir lieu avec des professionnels internationaux de l'AMP, qui apporteront aux couples des informations plus détaillées. Des stands seront à leur disposition.

**Les politiques seront les bienvenus, ainsi que les professionnels et institutions de l'AMP et l'ensemble des décideurs publics.**



## Bulletin d'inscription

C.L.A.R.A.

### Colloque du 18 février 2012 de l'Association C.L.A.R.A

Je souhaite participer au Colloque de l'Association CLARA du 18 février 2012

Nom/prénom : Pseudo .....

Adresse e-mail :

Téléphone

- Adhérent cotisant  Presse
- Membre d'une association partenaire de CLARA (préciser laquelle)
- Milieu scientifique, médical ou juridique

#### TARIFS :

- **10 euros** pour les couples adhérents à jour de leur cotisation **ET** pour les membres des associations partenaires de CLARA
- **20 €** pour les « Extérieurs »
- **100 €** pour la tenue d'un Stand d'exposition
- Règlement à l'avance par chèque ou virement à l'ordre de l'Association CLARA. 283 rue des Pyrénées 75020 Paris ou en ligne (site : <http://claradoc.gpa.free.fr> puis cliquer sur l'onglet « adhésions » et suivre les instructions)
- **Gratuit pour la presse et les experts de l'Association Clara**

Merci de renvoyer ou de confirmer votre **inscription avant le 1<sup>er</sup> février 2012:**

- Par courrier + chèque : Association C.L.A.R.A – 283, Rue des Pyrénées – 75020 Paris
- Par mail+paiement sur site internet : \_\_\_\_\_ [claradoc.gpa@free.fr](mailto:claradoc.gpa@free.fr)
- Par SMS + paiement sur site internet : **06 07 35 13 35**